

Maison des Jeunes

HORAIRES

de La Maison des Jeunes

Le Mardi, Jeudi et Vendredi

14h00 à 18h00

Le Mercredi

9h00-12h00 / 14h00-18h00

et le Samedi

9h00 à 12h00 - 14h00 à 17h00

HORAIRES de la Maison des Jeunes
pendant les **Vacances Scolaires**

Le Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi

9h00-12h00 / 14h00 à 18h00

et le Samedi

9h00 à 12h00 - 14h00 à 17h00



**OUVERT AUX JEUNES COLLÉGIENS DE LA
6ÈME JUSQU'À 16 ANS.**

**BABY FOOT, BILLARD, CONSOLE DE JEUX
ET BEAUCOUP D'AUTRES ACTIVITÉS
VOUS ATTENDENT.....**

Renseignements :

Service Jeunesse de la Mairie :

Maison des Jeunes - Les Grands Jardins

Tél : 02.48.58.27.13

**Tél : 02.48.58.14.23 (Accueil de Loisirs -
pendant les vacances scolaires)**



SERVICE
Jeunesse



Renseignements :

Service Jeunesse de la Mairie :

Maison des Jeunes - Les Grands Jardins



Calendrier des Accueils de Loisirs
Été : du 10 juillet au 11 Août 2017
Toussaint : du 23 au 27 octobre 2017

ACCUEIL DE LOISIRS
 (MS, GS, CP, CE1, CE2, CM1, CM2)
 10 au 21 avril 2017

INSCRIPTIONS du 15 mars au 1er avril 2017

**Tarif à la Journée et
 demi - journée**

L'accueil de loisirs sera ouvert du
du 10 au 21 avril 2017

pour les enfants de la moyenne section maternelle au CM2

Accueil de Loisirs, route de Oizon de 9h00 à 17h30

*Garderie de 8h à 9h (début des activités à 9h00)
 et de 17h30 à 18h00*

**Possibilité de mettre les enfants à la journée
 ou demi-journée (après-midi)**



			Tarifs		
			1er enfant	2ème enfant	3ème enfant
Aubigny	Journée	QF>586	12,10 €	11,60 €	11,10 €
		341<QF>586	9,10 €	8,60 €	8,10 €
		QF<340	7,10 €	6,60 €	6,10 €
	1/2 journée	QF>586	6,05 €	5,75 €	5,45 €
		341<QF>586	4,55 €	4,25 €	3,95 €
		QF<340	3,55 €	3,25 €	2,95 €
Extérieurs	Journée	QF>586	16,10 €	15,60 €	15,10 €
		341<QF>586	13,10 €	12,60 €	12,10 €
		QF<340	11,10 €	10,60 €	10,10 €
	1/2 journée	QF>586	9,05 €	8,75 €	8,45 €
		341<QF>586	7,55 €	7,25 €	6,95 €
		QF<340	6,55 €	6,25 €	5,95 €

*** Ces Tarifs incluent le prix du repas fixé à 3,20 €**

*Les enfants domiciliés à Aubigny seront
 prioritaires pour les inscriptions.*

*Les enfants des communes extérieures
 pourront être inscrits sous réserve de places
 disponibles du*

du 25 mars au 1er avril 2017

INSCRIPTION

se munir :

- > du courrier **Fonds d'Aide au Temps Libre (aide de la CAF)**
- > du **carton de santé**
- > d'un **justificatif de domicile de moins de 3 mois**



Les familles verseront la totalité du montant de l'accueil de loisirs à l'inscription (après déduction de l'aide de la CAF suivant le quotient familial ou de tout autre organisme pour les familles qui en bénéficient).

Possibilité de régler en chèques vacances



Les inscriptions sont prises à la Maison des Jeunes. Aucune inscription ne se fera par téléphone.